

Synthèse de la réunion CCAS du 7 février 2022

- **Lecture du procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2021.**

☞ Adoption à l'unanimité.

- **Prise en charge des frais d'obsèques.**

L'UDAF a sollicité le CCAS pour une participation aux frais d'obsèques d'un de leurs bénéficiaires : la facture adressée par les PF MOREAU s'élève à 2 516 € TTC. Le tuteur précise qu'il disposait de 1 800 € : aussi, le CCAS devrait contribuer uniquement pour la différence, soit 716 € 00.

☞ **Cependant, une rentrée d'argent permet désormais le règlement total des frais d'obsèques : le concours du CCAS n'est donc plus d'actualité.**

- **Organisation d'un débat portant sur les garanties accordées en matière de Protection Sociale Complémentaire (PSC).**

Monsieur le Président expose aux membres du conseil d'administration que dans le cadre de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, il est prévu au III de l'article 4 que "les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire, dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente ordonnance, soit avant le 17 février 2022.

Ce débat informe sur les enjeux, les objectifs, les moyens et la trajectoire 2025-2026.

Dans ce cadre, il rappelle le montant de la participation obligatoire employeur :

Couverture obligatoire	Participation employeur	Date effective	Remarques
• Prévoyance	20 % minimum d'un montant cible	1 ^{er} janvier 2025	Montants de référence et socles de base définis par décret, non paru à ce jour
• Santé	50 % minimum d'un montant cible	1 ^{er} janvier 2026	Montants de référence et niveaux de prise en charge définis par décret, non paru à ce jour

☞ Le conseil d'administration, à l'unanimité :

- confirme avoir bien pris connaissance de la réforme de la Protection Sociale Complémentaire, pour les risques prévoyance et santé ;
- décide de ne se prononcer qu'à la parution du décret de référence.
- **Présentation du projet « prévention des chutes des personnes âgées » par Mme Vanessa GURAL, animatrice en gérontologie à l'Ehpad la Nougeraie.**

Mme GURAL est animatrice en gérontologie au sein de l'Ehpad la Nougeraie depuis le 6 septembre 2021. Elle souhaite mettre en place un projet intitulé « Anim'le rythme » ayant pour objet la prévention des chutes, le maintien de l'autonomie, la stimulation de la motricité et la création du lien social.

Mme GURAL informe que les ateliers se décomposeraient en un temps d'activité et en un temps d'échanges.

La Conférence des Financeurs, dispositif départemental institué par la loi n°2015-1776 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV), du 28 décembre 2015, a pour objectif de coordonner, dans chaque département, les financements de la prévention de la perte d'autonomie pour les personnes âgées de 60 ans et plus : le projet Anim'le Rythme sera donc soumis à cet organisme pour approbation avant mise en place effective.

☞ **Les membres du conseil d'administration souhaitent s'inscrire dans cette démarche : M. le Président signera donc le courrier d'engagement laissé par Mme GURAL, à cet effet : notre rôle consistera à renseigner les bénéficiaires susceptibles d'être intéressés par l'action menée.**

- **Questions diverses : Néant.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance à 14 h 20.